



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 104728

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse de 5 % du prix du gaz au 1er avril 2011. Cette hausse intervient après celles de 9,7 % puis de 4,7 % d'avril et juillet 2010, du fait de la formule de calcul utilisée pour fixer les tarifs réglementés, qui est fortement indexée sur les prix du pétrole, le prix du gaz n'étant intégré qu'à hauteur de 9,5 %, un taux non-représentatif des coûts d'approvisionnement des entreprises gazières qui, selon le magazine *Que choisir*, se fournirait en partie sur les marchés de gros, où le cours du gaz a chuté de 30 % entre novembre 2008 et septembre 2010. Aussi, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement envisage de modifier la formule de calcul des tarifs du gaz ou du moins de répercuter la baisse du prix du gaz sur les marchés de gros aux 11 millions d'utilisateurs que compte notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104728

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3527

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)